

Il n'y a pas de bilan prénatal standard au Québec, comme c'est le cas dans d'autres provinces. Toutefois, il est reconnu qu'un bilan prénatal complet doit inclure certaines analyses minimales qui correspondent à une bonne pratique médicale. Le fait que le test de dépistage du VIH fasse partie de ces analyses constitue une obligation morale pour le professionnel de la santé de l'intégrer au bilan prénatal complet, dans une perspective de soins adéquats.

## IMPORTANT

**Saviez-vous que** le fait de ne pas offrir le test de dépistage du VIH durant la grossesse ou celui de ne pas offrir, à une femme enceinte infectée, le traitement préventif de la transmission du VIH à l'enfant pourraient être considérés comme des **négligences médicales graves** pouvant mener à d'éventuelles poursuites par les patientes ou à des plaintes au Collège des médecins du Québec ?

Enfin, ce ne sont pas toutes les nouvelles arrivantes au pays qui ont passé le test de dépistage du VIH. Même si, depuis janvier 2002, ce test fait partie de l'examen aux fins de l'immigration pour, entre autres, les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile âgés de 15 ans ou plus, il n'est pas toujours obligatoire pour les étudiants et les personnes de moins de 15 ans. Il est donc nécessaire que **toutes les femmes**, y compris les nouvelles arrivantes, passent un test de dépistage du VIH dans le cadre d'un bilan prénatal complet.

**Une ressource pour répondre à vos questions et vous aider  
(orientation pour suivi pendant la grossesse ou suivi conjoint)**

Centre maternel et infantile sur le SIDA du CHU Sainte-Justine :  
**514 345-4836**

Un dépliant sur les ITSS qui s'adresse aux femmes enceintes est produit sous le titre ***Enceinte ou vous pensez le devenir... et les infections transmissibles sexuellement et par le sang ?***

Ce document peut être consulté et commandé à la section Documentation, sous la rubrique Femmes, à l'adresse suivante :  
**[www.msss.gouv.qc.ca/itss](http://www.msss.gouv.qc.ca/itss)**.

# PROGRAMME D'INTERVENTION

sur l'infection par le VIH et la grossesse



15-354-01W © Gouvernement du Québec, 2016

# Le test de dépistage du VIH fait maintenant partie d'un bilan prénatal complet.

Il existe une **stratégie de dépistage du VIH durant la grossesse** au Québec. Le test de dépistage du VIH est systématiquement inclus dans un bilan prénatal complet, au même titre que les tests de dépistage de l'hépatite B, de la syphilis, de la chlamydia et de la gonorrhée.

**CEPENDANT**, cette approche doit tenir compte des grands principes du dépistage du VIH auprès des femmes enceintes, qui sont les suivants :

- › le test de dépistage du VIH est **offert à toutes les femmes enceintes** ;
- › le test de dépistage est fait après que la femme a donné son **consentement libre et éclairé** ;
- › le résultat du test de dépistage demeure **confidentiel**.

**IL FAUT SAVOIR** que le counseling fait par le médecin, l'infirmière ou la sage-femme vise à informer la femme que le test de dépistage fait partie d'un bilan prénatal complet. Le professionnel de la santé doit cependant demander à la femme si elle a des objections à subir ce test. Si la femme ne veut pas le passer, son refus devra être consigné dans son dossier médical.

## En résumé

- 1** Le test de dépistage du VIH fait partie d'un bilan prénatal complet.
- 2** Un **counseling court mais complet doit accompagner cette pratique**.
- 3** La femme enceinte peut, en tout temps, refuser le test de dépistage du VIH (comme tous les autres tests qui lui sont proposés).
- 4** Si le professionnel de la santé juge qu'un élément nouveau est susceptible d'exposer la femme enceinte au VIH pendant sa grossesse (ex. : nouveau partenaire sexuel, découverte d'une ITSS durant le suivi) ou que le partenaire de cette femme a des comportements à risque (relation sexuelle non protégée ou partage de matériel servant à la consommation de drogues), il doit lui offrir de repasser les tests de dépistage du VIH et des autres ITSS. Toute femme que des facteurs de risque persistants exposent à une ITSS pendant la grossesse devrait passer des tests de dépistage, au besoin plus d'une fois et, au minimum, une fois vers la 28<sup>e</sup> semaine de grossesse ainsi qu'au moment de l'accouchement.

### Que dire à la femme enceinte ou désirant le devenir ?

Il est maintenant recommandé à toutes les femmes enceintes de passer le test de dépistage du VIH parce qu'il existe des traitements très efficaces pour réduire le risque de transmission du VIH à l'enfant.

Le test de dépistage du VIH fait partie d'un bilan prénatal complet, au même titre que les tests de dépistage de l'hépatite B, de la syphilis, de la chlamydia et de la gonorrhée.

### AVEZ-VOUS DES OBJECTIONS À PASSER CES TESTS ?

En mai 1997, le *Programme d'intervention sur l'infection par le VIH et la grossesse* était lancé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec le Collège des médecins du Québec, afin d'offrir aux femmes enceintes du Québec la possibilité de passer un test de dépistage sur une base volontaire.

### De juillet 1997 à décembre 2014

(selon les données du Centre maternel et infantile sur le sida)

## 928 femmes enceintes infectées par le VIH ont été dépistées

625 femmes connaissaient leur statut **AVANT** la grossesse

270 femmes ont appris leur statut **DURANT** la grossesse

33 femmes ont appris leur statut **APRÈS** l'accouchement

Elles ont reçu un traitement optimal.

### 1 ENFANT EST NÉ INFECTÉ PAR LE VIH

Sans traitement, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant se situe autour de 30 %.

Un traitement optimal doit être offert à la femme enceinte pendant les huit dernières semaines de la grossesse, pendant le travail et à l'accouchement ; à ce moment, une césarienne électorale peut être recommandée dans certains cas.

Le traitement sera ensuite offert au nouveau-né durant les six premières semaines de sa vie. Il comprend plusieurs agents antirétroviraux.

### 11 ENFANTS SONT NÉS INFECTÉS PAR LE VIH

Il faut savoir que le nombre d'enfants infectés et que le nombre de femmes n'ayant pas eu accès au dépistage du VIH durant leur grossesse sont sous-estimés. Force est de constater que le test n'est pas offert à toutes les femmes enceintes et que certaines des femmes enceintes infectées par le VIH n'ont pas eu accès au traitement optimal.

Ainsi, des enfants sont nés infectés par le VIH alors qu'il était possible d'éviter cette tragédie.

En 2008, une femme a appris son diagnostic dix-huit mois après la naissance de son enfant, qui était lui aussi infecté.

À la lumière de données semblables obtenues en 2003, il fallait revoir les stratégies qui sous-tendaient le programme afin d'en améliorer l'efficacité. L'approche reconnue par un comité d'experts, par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que par le Collège des médecins du Québec comme étant la plus efficace et la mieux adaptée au contexte québécois d'alors était l'**approche systématique**. Selon cette approche, encore appropriée au contexte actuel, le test de dépistage du VIH doit être systématiquement inclus dans un bilan prénatal complet. Ce test demeure toutefois volontaire et la femme enceinte peut refuser de le passer.